



Compte rendu du Comité technique académique du 21 janvier 2013

Politique indemnitaire académique (et nationale)

Un bilan de la politique indemnitaire 2012 a été porté à l'ordre du jour de ce CTA. Afin de préparer l'intervention du SNASUB-FSU, nous nous sommes appuyés sur deux enquêtes ministérielles qui permettaient de comparer les académies entre elles à fonction identique. Nous avons créé les tableaux suivants à partir de ces enquêtes nationales.

Il ressort plusieurs points de cette enquête. Tout d'abord, sur les 21 cotations de postes des Attachés, 13 ont une cotation inférieure à la moyenne nationale de chacune d'entre elles. Sur les 24 cotations relatives aux secrétaires administratifs, 13 d'entre elles ont une cotation inférieure à leur moyenne nationale. La politique globale de l'académie se résume à une politique indemnitaire moins favorable aux agents (26 cotations sur 45 sont inférieures aux moyennes nationales). En outre, les écarts entre académies peuvent être extrêmement importants : un attaché principal en service administratif à Caen perçoit 60% de moins que dans l'académie la mieux cotée. Un SAENES non gestionnaire logé dans l'académie de Caen perçoit 1750% de moins que dans l'académie la mieux cotée !

Enfin, l'enquête ministérielle précise les montants de la part R. L'académie de Caen se situe au maximum dans le rapport du simple ou double dans le montant de cette part lors de la mise en place de la PFR à la catégorie A.

La gestion de cette indemnité somme toute nouvelle, pose de réels problèmes la justifiant puisque les disparités nationales sont patentées à fonction équivalentes. Chaque agent recruté pour un même corps a en général vocation à exercer les mêmes missions quel que soit son lieu d'affectation.

Vous trouverez ci-dessous des tableaux concernant la PFR des ADAENES et des SAENES avec un comparatif entre le niveau de cotation académique, le taux de cotation la plus faible de France et le taux de cotation la plus élevée en France et enfin la moyenne nationale pour les fonctions identiques. Edifiant !

I - MODULATION DE LA PART F POUR LES ATTACHES

Affectation en services administratifs – part F cotation				
APAENES				
	Chef de division	Adjoint chef de division	Chef de bureau	Adjt au chef de bureau Mission Fonction administrative
CAEN	4,5*	3,5	2	1,5
Académie la moins cotée	2,23	1,46	1,44	1
Académie la plus cotée	4,89	3,5	3,25	2,5
MOYENNE NATIONALE	3,47	2,65	2,31	1,79
ADAENES				
CAEN	-	1,5	2	1,5
Académie la moins cotée	2,2	1,5	1,44	1,04
Académie la plus cotée	4	3,5	3,15	2,55
MOYENNE NATIONALE	3,26	2,61	2,4	1,82

* en réalité, des chefs de division de l'académie de Caen ont des postes cotés soit 2,5, soit 3,5, soit 4,5.

POLITIQUE INDEMNITAIRE

DES TABLEAUX ISSUS D'UNE ENQUETE MINISTERIELLE : LIMITES ET INTERET

Les informations contenues dans les tableaux ci-après sont issues d'une enquête ministérielle 2011 pour l'Opérateur National de Paie pour la part « Fonction ». Les tableaux proposés par le SNASUB-FSU intègrent les données ministérielles sans rien y changer. Chacun pourra constater quelques erreurs : ainsi des chefs de bureau de Caen ADAENES ont des postes cotés à 2 ou 2,5 ou bien 3,5 alors que l'enquête mentionne seulement ceux cotés à 2... Pour les SAENES en classe exceptionnelle en établissements scolaires non logés et en gestion matérielle, l'enquête a retenu la cotation à 2,8 qui n'existe pas mais a certainement été prise comme une moyenne puisque deux cotations existent dans l'académie de Caen : 2,7 et 2,9. Ces taux fictifs pour créer un taux moyen se retrouvent ailleurs.

Néanmoins, au-delà des problèmes méthodologiques que soulèvent cette enquête ministérielle, celle-ci présente des informations intéressantes sur les écarts entre académies qui pourront nourrir la discussion sur la justesse supposée de la PFR. A fonction égale, à statut égal, un même agent n'aura pas le même montant de la PFR selon l'académie où il exerce (mais aussi au sein de l'académie Caen, avec l'université notamment).



Fédération Syndicale Unitaire

Affectation en EPLE, non logés – part F cotation						
APAENES						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Cité scolaire
CAEN	-	2,58	3,5	-	-	4
Académie la moins cotée	1,44	1,9	2,52	1,73	0,3	3,43
Académie la plus cotée	3,13	3,75	5	2	2,2	4
MOYENNE NATIONALE	2,23	2,85	3,59	1,87	1,55	3,81
ADAENES						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Cité scolaire
CAEN	-	2,58	3,5	-	2	4
Académie la moins cotée	1,59	2,26	3,09	2	1	4
Académie la plus cotée	3,2	3,89	5	2,6	2,31	4,54
MOYENNE NATIONALE	2,37	3	3,78	2,2	1,63	4,18

Affectation en EPLE logés par nécessité absolue de service – part F cotation						
APAENES						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Cité scolaire
CAEN	1,1	1,9	-	-	-	3
Académie la moins cotée	0,66	0,3	0,85	1	0,1	1,7
Académie la plus cotée	2	2,75	2,89	2	0,75	2,6
MOYENNE NATIONALE	1,11	1,63	1,94	1,25	0,5	2,3
ADAENES						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Cité scolaire
CAEN	1,1	1,9	-	-	0,5	3
Académie la moins cotée	0,1	0,55	1,12	0,6	0,2	1,92
Académie la plus cotée	2	2,75	2,89	2	1	3
MOYENNE NATIONALE	1,17	1,76	2,1	1,22	0,54	2,38

ADAENES - PART R (source enquête annuelle 2009-2010)			
	Minimum	Moyenne	Maximum
CAEN	1	1	1
Académie avec la part R la plus basse	0,6	1	1
Académie avec la part R la plus haute	1,15	1,84	3,59
MOYENNE NATIONALE	0,99	1,28	2,05

Classement des établissements par catégorie à compter de la rentrée scolaire 2010 :

Classement des collèges (RLR: 204-0c)
<http://www.education.gouv.fr/cid49050/mene0900805a.html>
 Classement des lycées professionnels (RLR: 204-0c)
<http://www.education.gouv.fr/cid49049/mene0900806a.html>
 Classement des lycées et écoles de métiers (RLR: 204-0c)
<http://www.education.gouv.fr/cid49048/mene0900807a.html>

Comment calculer la part F de la PFR mensuelle.

Il faut prendre le taux de base mensuel de son grade, ci-contre, puis le multiplier par le taux de la cotation. On peut ainsi comparer ce que touche à fonction équivalente un attaché dans l'académie de Caen et dans les autres académies.

TAUX DE REFERENCE PART F (coef =1)		
	F annuel	F mensuel
ADAENES	1750	145,83
APAENES	2500	208,33
CASU	2900	241,67
TAUX DE REFERENCE PART R		
	R annuel	R mensuel
ADAENES	1600	133,33
APAENES	1800	150
CASU	2000	166,67

Le SNASUB met à votre disposition :

- les listes des postes cotés dans l'académie de CAEN de chaque SAENES : <http://www.snasub-caen.fr/index.php?2010/11/18/330-la-mise-en-place-de-la-pfr-aux-saenes-dans-l-academie-de-caen>
- le dossier de présentation et d'analyse syndicale sur la mise en place de la PFR dans l'académie de CAEN : <http://www.snasub-caen.fr/docs/dossier%20SNASUB-FSU%20novembre%202010%20politique%20PFR%20aca%20CAEN.pdf> (il contient tous les calculs pour la part F et R pour chaque situation).
- la liste des postes cotés dans l'académie de CAEN de chaque ADAENES et CASU : <http://www.snasub-caen.fr/index.php?2009/12/17/185-presentation-de-la-pfr-au-ctpa-du-15-decembre-2009>
- la présentation des montants mensuels pour les adjoints, personnels techniques et personnels de labos : <http://www.snasub-caen.fr/docs/CR%20SNASUB%20CTA%2001.12.11.pdf> (page 2, inclus les montants mensuel par corps et grade de la filière administrative et technique dans le compte rendu du CTA du 1^{er} décembre 2011 réalisé par le SNASUB)

II - MODULATION DE LA PART F POUR LES SAENES

Affectation en services administratifs – part F cotation					
SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE					
	Chef de division	Adjoint chef de division	Chef de bureau	Adjt au chef de bureau Mission Fonction administrative	Fonction administrative (sans encadrement)
CAEN	-	2,9	2,9	2,7	2,3
Académie la moins cotée	3	2,5	2,14	1,7	1,32
Académie la plus cotée	3,5	3	3,73	3,3	2,72
MOYENNE NATIONALE	3,33	2,82	2,95	2,61	2,23
SAENES CLASSE SUPERIEURE					
	Chef de division	Adjoint chef de division	Chef de bureau	Adjt au chef de bureau Mission Fonction administrative	Fonction administrative (sans encadrement)
CAEN	-	2,9	2,9	2,7	2,3
Académie la moins cotée	3,3	2,5	2,08	1,78	1,41
Académie la plus cotée	3,5	3	4	2,91	2,72
MOYENNE NATIONALE	3,43	2,82	2,98	2,64	2,26
SAENES CLASSE NORMALE					
	Chef de division	Adjoint chef de division	Chef de bureau	Adjt au chef de bureau Mission Fonction administrative	Fonction administrative (sans encadrement)
CAEN	-	2,9	2,9	2,7	2,3
Académie la moins cotée	3,3	2,5	2,12	1,815	1,51
Académie la plus cotée	3,5	3	3,73	3,7	3,2
MOYENNE NATIONALE	3,4	2,82	2,99	2,68	2,28

Affectation en EPLE non logés						
SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Secrétaire fonction administrative
CAEN	2,8	-	-	-	2,3	-
Académie la moins cotée	1,69	2,1	3,16	1,7	1,32	1,2
Académie la plus cotée	3,98	4,75	5,2	2,8	2,9	3,71
MOYENNE NATIONALE	2,95	3,39	3,55	2,25	2,25	2,33
SAENES CLASSE SUPERIEURE						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Secrétaire fonction administrative
CAEN	2,8	-	-	-	2,3	-
Académie la moins cotée	2,1	2,1	3	1,82	1,41	1,2
Académie la plus cotée	4,17	4,92	5,3	2,8	2,95	3,84
MOYENNE NATIONALE	3,01	3,46	3,74	2,31	2,28	2,37
SAENES CLASSE NORMALE						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Secrétaire fonction administrative
CAEN	2,8	-	-	-	2,3	-
Académie la moins cotée	2,1	2,1	3	1,96	1,51	1,2
Académie la plus cotée	4,37	5,17	5,4	2,8	3,2	3
MOYENNE NATIONALE	3,07	3,52	3,87	2,38	2,32	2,17

Affectation en EPLE logés						
SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Secrétaire fonction administrative
CAEN	1,2	-	-	-	0,1	-
Académie la moins cotée	0,93	1,05	1,7	0,8	0,1	0,2
Académie la plus cotée	2,2	2,4	2,57	1,6	1,75	1,75
MOYENNE NATIONALE	1,39	1,68	2,12	1,22	0,73	0,84
SAENES CLASSE SUPERIEURE						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Secrétaire fonction administrative
CAEN	1,2	-	-	-	0,1	-
Académie la moins cotée	1	1,05	1,7	0,8	0,1	0,2
Académie la plus cotée	2,2	2,5	2,75	1,6	1,75	1,75
MOYENNE NATIONALE	1,4	1,71	2,19	1,22	0,75	0,87
SAENES CLASSE NORMALE						
	GC/GM cat. 1 à 2	GC/GM cat. 3 à 4	GC/GM cat. 5 à 6	Adjoint agent comptable	Non gestionnaire	Secrétaire fonction administrative
CAEN	1,2	-	-	-	0,1	-
Académie la moins cotée	1	1,05	1,7	0,8	0,1	0,2
Académie la plus cotée	2,2	2,6	2,95	1,6	1,75	1,75
MOYENNE NATIONALE	1,43	1,74	2,26	1,22	0,72	0,87

Comment calculer la part F de la PFR mensuelle ?

Il faut prendre le taux de base mensuel de son grade, ci-contre, puis le multiplier par le taux de la cotation. On peut ainsi comparer ce que touche à fonction équivalente un attaché dans l'académie de Caen et dans les autres académies.

TAUX DE BASE PART F		
	F annuel	F mensuel coef = 1
SAENES CE	1 550 €	129,17 €
SAENES CS	1 450 €	120,83€
SAENES CN	1 350 €	112,50€
TAUX DE REFERENCE PART R		
	R annuel	R mensuel
SAENES CE	700,00 €	58,33 €
SAENES CS	650,00 €	54,17 €
SAENES CN	600,00 €	50,00 €

Nous avons indiqué au recteur que les agents affectés à l'université s'étonnent des différences de montants avec ce que proposent les autorités académiques. La « prime de Noel » 2012 a également été évoquée au CTA. Son cumul avec le rappel de l'année courant pour les SAENES dont les postes sont cotés à 2,3 a porté le versement exceptionnel à 1234,40€ sur la paie de décembre 2012. Tout SAENES titulaire à plein temps dans l'académie de Caen en 2011-12 (dont l'entretien professionnel n'est pas négatif), en classe normale, ayant un poste coté 2,3 doit avoir reçu cette somme. Si ce rattrapage est salué positivement, les SAENES sur des postes cotés 2,7 ne l'ont pas reçu alors que leur PFR mensuelle est inférieure au taux 5. Cela représente un manque à gagner d'environ 44€ pour l'année 2012. **Le taux 5 est à 357,45€** pour les SAENES.

Il n'y aura de revalorisation immédiate en 2013 au taux 5 des agents qui n'y ont pas encore accès. Les taux de l'année dernière s'appliqueront. Par contre, des groupes de travail vont avoir lieu sur le bilan de la PFR depuis trois ans. Cependant, la question des agents de catégorie C n'a pas été mentionnée pour ces groupes de travail. Le SNASUB-FSU réinterpellera les autorités académiques pour les intégrer dans les discussions lors de l'audience que nous aurons le 31 janvier prochain.

Concours - contractuels

Questions sur le recrutement des contractuels

En tout premier lieu, nous avons déploré l'absence de recrutement hors dispositifs réservés pour 2013. 114 contractuels (CDI et CDD confondus) sont reconnus éligibles pour les recrutements réservés. Les autorités académiques ont recensés 114 agents éligibles aux dispositifs réservés de titularisation : 72 C (dont 1 ATRF), 35 B et 7 A. Beaucoup viennent des GRETA. Ils ont tous reçu une convocation pour se présenter à une réunion d'information qui a lieu le 24 janvier. Mais parmi ceux-ci certains n'auront pas de recrutements réservés en 2013 (assistante sociale en CDI).

Liste complémentaire 2012

Les autorités académiques nous ont précisé qu'une demande de recrutement sur liste complémentaire des concours de l'année 2012 a été faite au ministère de l'éducation nationale. Pour l'instant, celui-ci n'a pas donné de réponse.

Créations d'emplois enseignants

+ 27 enseignants du Premier degré qui se répartissent de la façon suivante : Calvados : +14 ; Manche : +8 ; Orne : +5.

+46 enseignants du Second degré qui se répartissent de la façon suivante : +20 enseignants au titre du remplacement ; +4 enseignants au titre de la création d'ULIS ; +22 enseignants en établissements : dans les collèges : +10 (+6 dans le Calvados ; +2 dans la Manche ; +2 dans l'Orne), dans les lycées : +5, dans les lycées professionnels : +7.

Personnel administratifs et techniques

Il y a 100 créations de postes au budget 2013. Pour l'académie de Caen, il n'y a aucune création. Le SNASUB-FSU a exprimé au CTA son regret que ces créations de postes se soient accompagnés par des redéploiements qui se traduisent par des suppressions dans certaines académies.

Barème administratif

Le SNASUB-FSU a participé aux divers groupes de travail relatif à une réflexion sur une modification du barème administratif. Nous avons signalé que **la diminution de la pondération de 0.25 à 0.15 point par boursier de collège pénalise les collèges qui accueillent de nombreux boursiers** (ceux notamment plus de 250 boursiers...) Le SNASUB-FSU avait également indiqué que les critères utilisés dans le barème actuel ne prennent pas en compte certains éléments qui peuvent entraîner une charge supplémentaire de travail pour le personnel administratif :

- **accueil de demi-pensionnaires du primaire** (même si la restauration reste de la responsabilité des mairies, l'accueil de ces élèves entraînent une charge supplémentaire pour le gestionnaire surtout lorsqu'il est seul à assumer la gestion du collège),
- **accueil des élèves dans des classes relais et ateliers relais** (malgré des effectifs peu important concernant cet accueil, cela entraîne une multitude de tâches qui se rajoutent aux autres quotidiennes accentuant ainsi la charge de travail pour la personne gérant ces élèves).
- **des groupements d'achat destinés à un ensemble d'établissement** : certains personnels ont accepté de mettre en place des groupements d'achat pour : d'une part avoir des prix intéressants dans certains domaines aussi bien de matériels que des offres de voyages scolaires... (diminution du coût) ; d'autre part pour faciliter la gestion de ces domaines variés (diminuer le temps de travail pour les établissements qui bénéficient de cette prestation offerte gracieusement par le personnel qui est à l'initiative du groupement d'achat).

Les personnels ayant accepté d'effectuer ce travail sont désolés de constater que leur travail mis à la disposition d'autres n'est pas pris en considération.

Ces critères ne sont pas exhaustifs, il pourrait y en avoir d'autres. En conséquence, nous avons déclaré au CTA que si l'objectif est de disposer d'un outil performant reflétant réellement la charge de travail des personnels, le barème administratif proposé ne pourra pas être cet outil. Il ne résout en rien le problème du manque de postes pour certains établissements. Il a pour but seulement de prendre à Pierre pour donner à Paul. On constate que les différentes simulations ne sont pas probantes et qu'en restant en effectif constant, on risque de supprimer des postes dans certains établissements et créer peut-être d'autres problèmes ultérieurs. La FSU et SUD ont voté contre le barème administratif (6 voix) et le SGEN et l'UNSA ont voté pour (4 voix).

Fermeture du collège Albert Jacquard (Caen)

Elle sera effective au 1^{er} septembre 2013. Les autorités académiques se sont engagées à ce que les personnels en place soient informés précisément sur les règles de mutation.

GRETA

Les autorités académiques ont proposé la mise en place d'un groupe de travail pour mettre sur pied un GRETA unique pour la Basse-Normandie. L'ensemble des syndicats s'est opposé à ce cadre rejeté par les personnels. Un vote unanime oblige le recteur à reconvoquer un prochain CTA (date indéterminée) sur la même question.

La FSU s'est étonnée de la présence d'une association corporative dans la composition du groupe de travail issu du CTA. Cette association pourra être membre du groupe de travail en fonction de l'ordre du jour mais sans y être en permanence.



POUR TOUT CONTACT

SNASUB-FSU, 48, rue du Val Noble, 61000 Alençon
06.11.64.15.57

snasub-caen@orange.fr - chaque jour : 13h30 - 17h30